

Vaccination annuelle contre la grippe des patients à risque - Prescription

Doc	a131010
Date de publication	18/09/2010
Origine	NR
	Médecin généraliste
Thèmes	Vaccination
	Médecine préventive

Un médecin demande si les médecins généralistes/gestionnaires du Dossier Médical Global (DMG) peuvent joindre la prescription du vaccin antigrippal à la lettre invitant leurs patients à risque à la vaccination annuelle contre la grippe

Avis du Conseil national :

En sa séance du 18 septembre 2010, le Conseil national de l'Ordre des médecins a examiné la question de savoir si les médecins généralistes/gestionnaires du Dossier Médical Global (DMG) peuvent joindre la prescription du vaccin antigrippal à la lettre invitant leurs patients à risque à la vaccination annuelle contre la grippe.

Dans un avis antérieur, le Conseil national a estimé qu'un médecin généraliste peut écrire aux patients qui lui ont confié la gestion de leur DMG pour les inviter à se faire vacciner contre la grippe (BCN 90, p.12, 2000).

Le Conseil national estime qu'il n'y a pas d'objection déontologique, sous ces conditions, à ce qu'une prescription du vaccin antigrippal soit jointe à la lettre d'invitation.

Cc. Aux présidents des conseils provinciaux